



Parc naturel régional
Haut-Jura



Paysages sonores

Appel à projets



Avec le soutien financier de

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**





Les sons, d'origine naturelle ou humaine, font partie intégrante de notre environnement quotidien. Ils signent une diversité de tableaux sonores au gré des saisons, des milieux naturels et des activités humaines.



Pionnier en la matière, le Parc du Haut-Jura a mené de nombreuses actions pour valoriser l'aspect sonore de son territoire. A la croisée de l'acoustique, des paysages, des techniques de prises de son, de la sensibilisation à l'écoute, les « paysages sonores » sont une manière originale et sensible de comprendre et de découvrir les spécificités d'un environnement dans lequel nous vivons.

Le présent appel à projet compte parmi les actions de valorisation de cette dimension sonore du Haut-Jura. Par ce biais, le Parc souhaite valoriser les multiples apports de la prise en compte du son dans la compréhension et la valorisation du territoire. Les apports de l'exploration sonore d'un territoire peuvent concerner différents domaines tels que la connaissance, la création, les techniques de captation ou de diffusion...

L'appel à projet se décline en plusieurs catégories dans l'objectif de valoriser la plasticité et la fécondité de la matière sonore.

Le champs est ouvert !





Cahier des charges

Les projets peuvent relever de plusieurs catégories :

- projets culturels et artistiques
- projets pédagogiques
- projets de recherche
- projets de valorisation et/ou de découverte du territoire par le son

Ils concerneront notamment les thématiques suivantes :

Art et création sonore

Documentaire sonore

Archive sonore et oralité (patrimoines et traditions orales ou musicales)

Événementiel en sites sonores (révélant l'acoustique d'un site naturel)

Sensibilisation à l'écoute

Web radio, radio éphémère

Nouvelles techniques de prises de son

Petits mobiliers d'écoute ou sonore

...

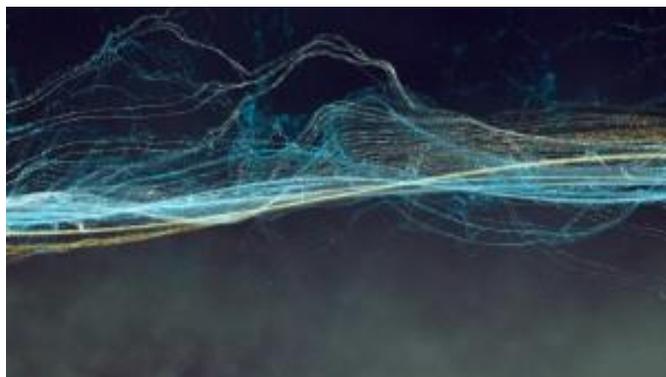


Crédit photo : Académie d'art d'Estonie



Conditions de réalisation des projets

- Les projets devront avoir un lien avec le territoire du Haut-Jura, soit qu'ils révèlent une dimension sonore particulière, soit qu'ils traitent de certaines de ses spécificités écologiques, sociales, culturelles, à travers le son.
- Les projets portés par des artistes ou collectifs d'artistes, doivent être proposés dans le cadre d'un partenariat avec une association, un festival, une structure culturelle ou une collectivité locale. La dimension partenariale fera l'objet d'une attention particulière lors de la réception des projets. Le Parc peut le cas échéant apporter des conseils et proposer des contacts en amont du dépôt du dossier.
- Les projets d'aménagements ou d'installation de petits mobiliers sonores ou d'écoute sur un site devront avoir reçu une approbation de la ou des communes concernées, ou du propriétaire le cas échéant.





- Les projets peuvent être de l'ordre d'une action ponctuelle (événement) ou imaginés dans la durée (résidence, travail de recherche, de création...).
- Les projets doivent faire l'objet d'une restitution, sous la forme d'un objet (édition cd), d'une œuvre finale, d'un événement, d'une présentation publique.
- Les porteurs de projets retenus devront prévoir, outre une forme de restitution publique, une captation sonore de leur travail, à transmettre au Parc au terme du projet (les modalités de remise de cette captation seront détaillées dans une convention signée avec les candidats retenus).
- Les projets devront être mis en œuvre sur une période pouvant être comprise **entre juin 2017 à juin 2019**. Un calendrier prévisionnel sera à joindre au dossier de candidature.





Droits d'utilisation et de reproduction

- Les auteurs des projets restent propriétaires de leur œuvre ou de leur recherche. Cependant, le Parc sera mentionné comme co-producteur.
- Les projets retenus et réalisés devront mentionner l'aide du Parc (logo, transmis à la signature de la convention).
- Le Parc se réserve le droit d'utiliser à des fins de valorisation et de communication les supports médias des projets retenus (photos, prise de sons notamment).

Condition d'accès

- Un comité de sélection composé d'élus du Parc, de financeurs et de personnalités compétentes sélectionneront les projets pour leur originalité, leur pertinence au regard du thème, et leur qualité.
- Les projets seront retenus en fonction d'une bonne répartition par catégories (nature des projets) et d'une bonne répartition sur le territoire du Parc.
- Le Parc se réserve la possibilité de refuser un projet si celui-ci est considéré comme hors sujet.
- Le Parc se réserve le droit d'auditionner ou de contacter les porteurs de projets.
- Les projets retenus bénéficieront d'une aide financière allant de 1500 euros à 4000 euros selon la nature des projets. Le comité de sélection décidera de l'enveloppe attribuée à chaque projet retenu dans la limite de l'enveloppe financière allouée à cet appel à projet.
- L'aide financière du Parc peut concerner tout ou partie du projet.



Le présent appel à projet s'adresse à :

- Des artistes locaux, régionaux, nationaux
- Des collectivités
- Des associations et structures culturelles
- Des preneurs de sons professionnels
- Des étudiants en écoles d'art et de design ou en acoustique
- Des chercheurs, membres de réseaux structurés
- Des journalistes

...

Dépôt des candidatures :

Le dépôt des projets sera accompagné d'une fiche descriptive contenant :

- Le nom et la raison sociale du porteur de projet
- L'objectif du projet
- Son contenu et son déroulé
- Les formes de restitution envisagées
- Un plan de financement ou budget prévisionnel
- Un planning de réalisation

Les projets devront être déposés pour le vendredi 19 mai 2017

Contact et renseignements :

Parc naturel régional du Haut-Jura

Marie-Pierre Reynet

mp.reynet@parc-haut-jura.fr

Tel : 03-84-34-12-30 (ligne directe : 38)



Parc naturel régional

Haut-Jura



Parc naturel régional du Haut-Jura
29, Le village
39310 Lajoux
www.parc-haut-jura.fr
03-84-34-12-30